

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

Le vendredi 26 septembre 2025 à 8h55, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le vendredi 19 septembre 2025 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ et Madame Esmeralda MONPLAISIR.

Étaient absents et excusés :

Monsieur Jean LAUSSUCQ ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE.
Madame Anne-Claire LEBELT ayant donné pouvoir à Madame Esmeralda MONPLAISIR.
Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO ayant donné pouvoir à Madame Marguerite CHEVREUL.
Monsieur Christophe POISSON ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle DAUVERGNE.
Madame Edith GALLOIS (pas de pouvoir).

RID

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- Désignation du secrétaire de séance. **07 2025 019**
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du mercredi 18 juin 2025. **07 2025 020**
- Collèges publics parisiens. Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros).
2025 DASCO 67
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Collèges publics autonomes. Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros).
2025 DASCO 68
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Collèges publics imbriqués avec un lycée. Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros). **2025 DASCO 69**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Collèges publics parisiens. Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026. **2025 DASCO 74**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE. Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025. **2025 DASCO 99**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026. **2025 DDCT 137**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement a la charge pour l'année 2026. **07 2025 021**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF (suite 1)

- États spéciaux d'arrondissement. Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026. **2025 DDCT 140**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- États spéciaux d'arrondissement. Délibération cadre-investissement 2026.
2025 DDCT 141
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Subventions (82 000 euros) et conventions à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6^e, 7^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 19^e arrondissements et sur tout Paris. **2025 DFPE 6**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Subventions (12 635 786 euros) et avenants n° 1 avec la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant. **2025 DFPE 104**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Subvention (3 000 euros) à l'association culturelle du « Bon Conseil - ACBC » au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 7^e arrondissement. **2025 DAC 380**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Signature d'une convention conclue entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association « 7 de Chœur Paris » pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE pour l'année scolaire 2025/2026. **07 2025 022**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens. **2025 DAE 160**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Convention d'occupation du domaine public suite à procédure de gré à gré. **2025 DAE 194**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF (suite 2 et fin)

- Subventions (8 000 euros) à 5 associations au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 7^e arrondissement 2025. **2025 DSOL 145**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros). **2025 DEVE 66**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Subventions d'investissement pour 217 808 euros à des associations pour des projets de végétalisation participative, lauréats du budget participatif. **2025 DEVE 92**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Résiliation des conventions portant sur l'occupation des locaux et terre-plein situés sur les berges de Seine, culée gauche du pont Alexandre III (7^e). **2025 DFA 62**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Subventions de fonctionnement (28 000 €) et signature de deux conventions œuvrant pour la sensibilisation et le réemploi. **2025 DPE 37**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris. **2025 DPE 39**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Parc de stationnement Bercy Seine (12^e). Avenant n° 10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar. **2025 DVD 29**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Subventions et conventions avec les associations « Boîtes à Vélo », « Wimoov » et la « FNAUT ». **2025 DVD 57**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Parc de stationnement Sèvres Babylone (7^e). Avenant n° 2 de prolongation à la convention de concession. **2025 DVD 79**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Stationnement de surface. Économie Sociale et Solidaire. **2025 DVD 98**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-060

OBJET : Désignation du secrétaire de séance. 07 2025 019

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Monsieur Philippe de BRAQUILANGES et Madame Karine DESOBRY sont respectivement désignés comme secrétaire de séance et secrétaire de séance auxiliaire à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-061

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du mercredi 18 juin 2025. **07 2025 020**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du mercredi 18 juin 2025 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

KD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-062

OBJET : Collèges publics parisiens. Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros). **2025 DASCO 67**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DASCO 67** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DASCO 67** relative aux collèges publics parisiens et plus particulièrement aux dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-063

OBJET : Collèges publics autonomes. Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros). **2025 DASCO 68**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DASCO 68** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DASCO 68** relative aux collèges publics autonomes et plus particulièrement aux dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

Kg

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-064

OBJET : Collèges publics imbriqués avec un lycée. Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros). **2025 DASCO 69**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DASCO 69** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DASCO 69** relative aux collèges publics imbriqués avec un lycée et plus particulièrement aux dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-065

OBJET : Collèges publics parisiens. Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026. **2025 DASCO 74**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DASCO 74** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DASCO 74** relative aux collèges publics parisiens et plus particulièrement aux dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-066

OBJET : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE.
Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025. **2025 DASCO 99**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du
7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DASCO 99** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DASCO 99** relative aux agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE et plus particulièrement à l'actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-067

OBJET : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026. **2025 DDCT 137**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DDCT 137** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DDCT 137** relative à l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026 est adoptée à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-068

OBJET : Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement a la charge pour l'année 2026. **07 2025 021**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2025 021** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération propre n° **07 2025 021** relative à l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement a la charge pour l'année 2026 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

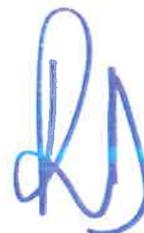
Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-068 (suite et fin)

		EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS À L'INVENTAIRE 2021			
	MAIRIE DU 7 ^E		42 Equipements de proximité	OP/Agg	
MA07	DAC	04.02	Musée ethnologique	184 rue de Grenelle	3143
MA07	DAC	04.02	Musée ethnologique	116 rue de Grenelle	3168
MA07	DAC	04.07	Établissements de formation artistique	Conservatoire municipal Ed. Saibé	1693
MA07	DASCO	01.02	École maternelle à annexes	École maternelle 117bis rue Saint-Dominique	580
MA07	DASCO	01.02	École maternelle à annexes	École maternelle 46 rue Vanneau	746
MA07	DASCO	01.02	École élémentaire à annexes	École élémentaire 85 avenue de la Mairie-Piquet	868
MA07	DASCO	01.02	École élémentaire à annexes	École élémentaire 42 avenue Duvaline	1038
MA07	DASCO	01.02	École polyvalente à annexes	École polyvalente 14 rue Esli (rue de l'Est 61 et 62 bis)	14 rue Esli
MA07	DASCO	01.02	École polyvalente à annexes	École polyvalente 27 rue Les Cases	1496
MA07	DASCO	01.02	École polyvalente à annexes	École polyvalente 28 avenue Rapp	671
MA07	DASCO	01.02	École polyvalente à annexes	École polyvalente 8 rue Drouot	8088
MA07	DOCT	04.02	Espace de spectacle ou polyvalent	Saint-Jean-Baptiste	4113
MA07	DOCT	02.02	Mairie de ville, mairie d'arrondissement et annexes	Mairie du 7 ^{ème} arrondissement	4045
MA07	DOCT	02.02	Maison de vie, centre de jour et de démocratie locale	Maison de la Vie associative et citoyenne du 7 ^{ème} arr. (fusion avec la MNAO de République)	4096
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Observatoire de l'avenue Louvois	7211
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardin Catherine Labourg	4973
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardin de l'Église protestante Luthérienne Saint-Jean-Denis-Éclair	4976
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardin de l'Institut national des études avancées (INRA)	12112
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins de la place de Breteuil	1000
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins de la place Voltaire (Hôtel de la Courcelle)	1000
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins de la rue du Bec	7209
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins de la rue Racine	7216
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins du mouvement français Caprice	7205
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins du mont de l'Alme	7206
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins du square de Babouç	7216
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins de la place André (ancien jardin anglais)	1000
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins de la rue de Champagne	7212
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins de la rue de l'Université	7203
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins de 49 rue de Valenciennes	12834
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins EVO de la rue Montcalmet et Place Georges Mérouze	12792
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins RAE de la rue Esli (rue des écoles)	12113
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Jardins RAE de la rue Les Cases	12791
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Place-Bande de la rue Capucines	3810
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Place-Bande d'Armand-Jean, espace de la rue Bréteuil	5045
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Place-Bande du boulevard Raspail (7 ^e étage)	7203
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Square Boucicaut	3470
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Square d'Alphonse	4969
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Square de l'abbé Lecomte	3539
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Square des Mathis (en projet)	3543
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Square Pierre De Gaulle	3642
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Square Roger Bichard	3672
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Square Samuel Beckett	3695
MA07	DEVE	02.02	Espace vert non clos et accessible au public	Square Saint-Jean-de-Orléans	4970
MA07	DEVE	02.02	Espace vert inaccessible au public	Jardins de la basilique Sainte-Odile	3636
MA07	DEVE	02.02	Espace vert inaccessible au public	Jardins de la rue du Prince de Joinville	3740
MA07	DEVE	02.02	Espace vert inaccessible au public	Jardins de la place de l'Église	3776
MA07	DEVE	02.02	Espace vert inaccessible au public	Jardins de la place Jean-Jacques Bachelard	3775
MA07	DEVE	02.02	Espace vert inaccessible au public	Jardins de la place Salvador Allende	3771
MA07	DEVE	02.02	Espace vert inaccessible au public	Jardins de la place de la République	3773
MA07	DEVE	02.02	Espace vert inaccessible au public	Jardins de la place Voltaire	5039
MA07	DPPE	02.02	Crèche collective	Crèche collective 1 rue Oudinot	1849
MA07	DPPE	02.02	Crèche collective	Crèche collective 140bis rue de Grenelle	2044
MA07	DPPE	02.02	Multisport multi-structures	Paris Sports Multi-accueil 86 rue Saint-Denis - rue - art 28	10990
MA07	DPPE	02.02	Multisport multi-structures	Établissement multisportuel 14 rue d'Estienne	2007
MA07	DPPE	02.02	Multisport multi-structures	Club Sports Multi-accueil - espace de l'art 143 rue de l'Université	2017
MA07	DIS	02.02	Centre sportif de proximité	Gymnase Garneau	2653
MA07	DIS	02.02	Centre sportif de proximité	Gymnase Ger	2652
MA07	DIS	02.02	Centre sportif de proximité	Gymnase des Saint-Germain	10682
MA07	DIS	02.02	Site de sports	Site de sports Mazarin	2963
MA07	DIS	02.02	Parc boisé/zone sportive	Bois-Jacques Ger	3018
MA07	DIS	02.02	Autre équipement sportif	Aménagement sportifs des Berges de Seine	6680
MA07	DIS	02.02	Autre équipement sportif	Centre Paris Art et Culture Voltaire - Avenue La Bourdonnais (Le-Ange)	3028

11

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-069

OBJET : États spéciaux d'arrondissement. Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026. **2025 DDCT 140**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DDCT 140** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DDCT 140** relative aux états spéciaux d'arrondissement et plus particulièrement à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026 est adoptée à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-070

**OBJET : États spéciaux d'arrondissement. Délibération cadre-investissement 2026.
2025 DDCT 141**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DDCT 141** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DDCT 141** relative aux états spéciaux d'arrondissement et plus particulièrement à la délibération cadre-investissement 2026 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

kg

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-071

OBJET : Subventions (82 000 euros) et conventions à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6^e, 7^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 19^e arrondissements et sur tout Paris. **2025 DFPE 6**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DFPE 6** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DFPE 6** relative à des subventions (82 000 euros) et à des conventions à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6^e, 7^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 19^e arrondissements et sur tout Paris est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-072

OBJET : Subventions (12 635 786 euros) et avenant n° 1 avec la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant.
2025 DFPE 104

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DFPE 104** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DFPE 104** relative à des subventions (12 635 786 euros) et à l'avenant n° 1 avec la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-073

OBJET : Subvention (3 000 euros) à l'association culturelle du « Bon Conseil - ACBC » au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 7^e arrondissement. **2025 DAC 380**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DAC 380** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DAC 380** relative à une subvention (3 000 euros) à l'association culturelle du « Bon Conseil - ACBC » au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 7^e arrondissement est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-074

OBJET : Signature d'une convention conclue entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association « 7 de Chœur Paris » pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE pour l'année scolaire 2025/2026. **07 2025 022**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2025 022** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération propre n° **07 2025 022** relative à la signature d'une convention conclue entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association « 7 de Chœur Paris » pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE pour l'année scolaire 2025/2026 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-074 (suite 1)



**CONVENTION D'OCCUPATION PERMANENTE
DU CONSERVATOIRE ERIK SATIE
135 bis rue de l'Université, Paris 7^e**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Conseil du 7^e arrondissement,
Représenté par le Maire du 7^e arrondissement, dûment autorisé par délibération du Conseil
du 7^e arrondissement, en date **26 septembre 2025** ci-après désigné le Conseil
d'arrondissement du 7^e,

ET

L'association « 7 de Chœur Paris »

Représentée par Madame Laurence MAHOUDEAU agissant en tant que Présidente,
Dont le siège est situé : chez Madame BOMPARD – 17 rue Duroc – 75007 Paris.

Tarifs pratiqués par l'association : **Adhésion 280 €**

Ci-après désigné l'occupant.

**Vu l'avis favorable de Monsieur Pierre CAMBOURIAN, Directeur du Conservatoire du
7^e Erik SATIE ;**

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Conseil du 7^e arrondissement concède à l'occupant, aux clauses et conditions
énumérées ci-après, le droit d'occuper, à titre précaire et révocable, les salles mises à sa
disposition par le Conservatoire.

L'occupant accepte qu'une priorité absolue soit donnée aux activités du Conservatoire.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2025-2026, **du 1^{er} octobre 2025
jusqu'au 30 juin 2026**, sauf résiliation prévue à l'article 12.

L'occupant devra formuler explicitement sa demande de renouvellement pour l'année
suivante deux mois avant la date d'expiration de la présente convention.
Son renouvellement est subordonné à la présentation par l'association d'un rapport relatif
aux activités développées dans les salles du Conservatoire, objet de la présente convention.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-074 (suite2)

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA MISE À DISPOSITION

L'occupant exploitera le lieu et les équipements mis à sa disposition à l'usage exclusif d'enseignements et d'activités ou manifestations culturelles (auditions, concerts...).

« Le conservatoire mettra à disposition de l'association 7 de Chœur la salle 25 tous les mercredis de 19h30 à 21h30, ainsi que la 1^{re} heure la salle 23. Le conservatoire préviendra l'association en cas d'impossibilité d'accès à titre exceptionnel et proposera une autre salle dans la mesure du possible.

Le conservatoire proposera en fonction des disponibilités des dates de mise à disposition de l'auditorium sur demande de l'association.

La mise à disposition des salles ne peut se faire que pendant les horaires d'ouverture du conservatoire. »

ARTICLE 4 : DESTINATION DES LIEUX

L'utilisation des locaux s'effectue dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs et des principes fondamentaux de l'enseignement public, notamment de laïcité et de neutralité.

L'occupant s'engage à ne modifier ni l'affectation et la destination indiquées ci-dessus, ni l'agencement du local.

L'occupant doit veiller à ce que l'utilisation des lieux n'entraîne aucune nuisance pour les autres occupants de cette salle, ainsi qu'au voisinage.

La consommation d'alcool est interdite. Elle peut être exceptionnellement tolérée pour des occasions particulières, sous réserve de l'accord préalable du Directeur du Conservatoire.

L'occupant doit veiller au respect de la consigne relative à l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires ([décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006](#) relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics à usages collectifs).

Toute utilisation à usage d'habitation ou commercial est interdite.

Toute vente ou opération commerciale est formellement interdite.

L'occupant ne peut en aucun cas céder ou sous-louer à un tiers le droit à l'occupation du local, consenti en vertu de la présente convention.

Les agents de la Mairie du 7^e arrondissement pourront accéder à cette salle à tout moment pendant les heures attribuées à l'occupant.

ARTICLE 5 : ETAT DES LIEUX – DEGRADATION

L'occupant s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et à les rendre dans le même état ; il assure à l'issue de chaque utilisation le nettoyage et la remise en parfait état d'ordre et de propreté des locaux et des voies d'accès utilisés.

Avant de quitter les lieux, l'occupant vérifie la fermeture des portes et des fenêtres ainsi que l'extinction des lumières.

L'occupant devra signaler tous sinistres ou désordres qu'il constaterait. Faute pour lui de les signaler, ces sinistres ou désordres seront réputés de son fait.

K9

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-074 (suite 3)

L'occupant s'engage à ne faire fonctionner du matériel électrique ou électronique que dans la limite du nombre de prises murales ou de ce qui peut être supporté par l'installation de ce local. Toute installation non conforme sera immédiatement démontée.

Toute déprédation, dégradation du local et du matériel constaté par le Conseil d'arrondissement du 7^e engage la responsabilité de l'occupant. Les frais de réparation et de remise en état sont à la charge de l'occupant.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

L'occupant est tenu de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant du public, notamment celles concernant la sécurité contre les risques incendie, ainsi que des consignes particulières et spécifiques données par le Directeur du Conservatoire compte-tenu de l'activité envisagée.

Préalablement à l'occupation des lieux, l'occupant reconnaît avoir pris connaissance :

- ✓ des consignes de sécurité,
- ✓ des itinéraires d'évacuation et des issues de secours,
- ✓ des emplacements des dispositifs d'alarme et des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés).

Au cours de l'utilisation des locaux, l'occupant s'engage :

- ✓ à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées,
- ✓ à faire respecter les règles de sécurité,
- ✓ à assurer la surveillance des participants pendant la durée de leur présence à l'intérieur des locaux.

ARTICLE 7 : ENSEIGNES ET PUBLICITÉ

L'occupant ne peut placer sur le bâtiment et à ses abords des enseignes, affiches et placards sans avoir sollicité l'autorisation de la Mairie du 7^e arrondissement au préalable.

ARTICLE 8 : DOMMAGES ET ASSURANCES

L'occupant est le seul responsable des dommages causés durant le temps de mise à disposition des lieux précisés à l'article 3. L'occupant assume l'entière responsabilité de tout incident ou accident qui pourrait se produire du fait de l'utilisation des lieux et des équipements éventuels, de sorte que la Ville de Paris ne puisse, en aucun cas, être poursuivie pour ces motifs.

L'occupant doit, pour son compte ou pour les personnes physiques ou morales qu'il représente, obligatoirement souscrire les polices d'assurance suivantes :

- **Tout risque y compris le vol** pour tous biens apportés par l'occupant pour l'exercice de son activité et tous biens appartenant à la Ville de Paris et inscrits à l'inventaire ;
- **Une assurance de responsabilité civile** le garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en vertu du droit commun en raison des dommages corporels, matériels, ainsi que ceux immatériels qui en sont la conséquence, causés aux tiers, y compris les usagers, à la Ville de Paris et aux voisins, du fait de l'activité exercée par l'occupant dans les lieux mis à disposition.

L'occupant remet à la Mairie du 7^e arrondissement une attestation de ces polices d'assurances à la signature de la présente convention.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-074 (suite 4)

L'occupant doit adresser à la Mairie du 7^e arrondissement copie des avenants notifiant l'étendue des garanties et aviser celle-ci en cas de cessation ou de modification du contrat, que ce soit du fait de son assureur ou de l'occupant lui-même.

ARTICLE 9 : REDEVANCE

La mise à disposition des locaux dans les conditions citées à l'article 3 est consentie à titre gratuit:

L'occupant sera tenu de faire mention dans ses comptes de l'avantage en nature que constitue la mise à disposition des lieux.

ARTICLE 10 : AUTORISATIONS DIVERSES – DROITS D'AUTEUR

L'occupant devra être en conformité avec la législation du droit du travail.

Il devra le cas échéant avoir obtenu tous les agréments ou autorisations nécessaires auprès des services concernés.

L'occupant devra respecter la réglementation de la propriété littéraire et artistique et, notamment, conclure tous accords préalables avec les organismes concernés, en particulier la SACEM ou la SACD (société des auteurs et compositeurs dramatiques).

ARTICLE 11 : INFORMATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7^e

D'une façon générale, l'occupant s'engage à tenir le Conseil d'Arrondissement du 7^e informé des conditions d'exécution de la présente convention et à répondre aux demandes de renseignements et de documents s'y rapportant.

En particulier, il doit transmettre immédiatement les informations et documents suivants :

- Les éventuelles modifications statutaires.
- Dès leur conclusion, les contrats d'assurances ainsi que leurs avenants.
- Tout déclenchement d'une procédure collective à son encontre.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

12.1 - Résiliation par le Maire d'arrondissement

La convention peut être résiliée de plein droit par le Conseil d'Arrondissement du 7^e, sans indemnité pour l'occupant, dans les cas suivants :

- dissolution de l'organisme de l'occupant,
- état de liquidation judiciaire de l'occupant,
- changements affectant l'occupant de nature à compromettre l'affectation des locaux,
- malversation ou délit de l'occupant constaté par les autorités compétentes,
- inobservation des clauses de la présente convention.

La résiliation est prononcée par lettre recommandée avec accusé de réception et prend effet à la date de réception de celle-ci par l'occupant.

Pour des raisons d'intérêt général ou d'utilité publique, le Conseil d'Arrondissement du 7^e peut également résilier la convention moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-074 (suite 5 et fin)

12.2 – Résiliation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire peut résilier la convention pour tout motif qui le conduit à renoncer à l'utilisation des locaux, ce motif devant être signifié à la Mairie du 7^e arrondissement dès que l'occupant en a connaissance.

ARTICLE 13 : JUGEMENT DES CONTESTATIONS

L'occupant et le Conseil d'Arrondissement du 7^e s'engagent à rechercher une solution amiable à toute difficulté pouvant survenir dans l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de litige au sujet de la validité, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation de la présente convention, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Paris, à l'exclusion de toute autre juridiction.

Fait à Paris, en double exemplaire, le

Pour le Conseil d'Arrondissement du 7^e
et par délégation
le Maire du 7^e



Rachida DATI

La Présidente
de l'Association « 7 de Chœur Paris »

Laurence MAHOUDEAU

Le Directeur du Conservatoire Erik SATIE

Pierre CAMBOURIAN



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-075

OBJET : Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens. **2025 DAE 160**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DAE 160** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DAE 160** relative à la prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens, le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Motif de l'abstention : En octobre 2024, la DAE 123 proposait un renouvellement de la délégation de service public. Néanmoins, il manquait le rapport sur l'exécution de la DSP, avec le Groupe Changer Paris nous avons voté CONTRE pour cette raison. En novembre 2024, la même délibération, la DAE 312 était reproposée au vote avec le rapport sur l'exécution. Aujourd'hui, la Ville de Paris demande un temps de réflexion supplémentaire, un an après avoir demandé le renouvellement. Le motif de l'abstention porte donc sur l'incohérence de cette délibération avec celle votée l'an dernier et l'absence de réflexion en amont.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : /

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-076

OBJET : Convention d'occupation du domaine public suite à procédure de gré à gré.
2025 DAE 194

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DAE 194** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DAE 194** relative à une convention d'occupation du domaine public suite à procédure de gré à gré est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-077

OBJET : Subventions (8 000 euros) à 5 associations au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 7^e arrondissement 2025. **2025 DSOL 145**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DSOL 145** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DSOL 145** relative à des subventions (8 000 euros) à 5 associations au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 7^e arrondissement 2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-078

OBJET : Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros). **2025 DEVE 66**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DEVE 66** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DEVE 66** relative à des subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

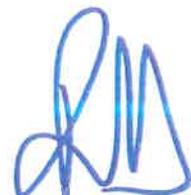
Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-079

OBJET : Subventions d'investissement pour 217 808 euros à des associations pour des projets de végétalisation participative, lauréats du budget participatif. **2025 DEVE 92**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DEVE 92** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DEVE 92** relative à des subventions d'investissement pour 217 808 euros à des associations pour des projets de végétalisation participative, lauréats du budget participatif est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

KD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-080

OBJET : Résiliation des conventions portant sur l'occupation des locaux et terre-plein situés sur les berges de Seine, culée gauche du Pont Alexandre III (7^e). **2025 DFA 62**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DFA 62** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DFA 62** relative à la résiliation des conventions portant sur l'occupation des locaux et terre-plein situés sur les berges de Seine, culée gauche du Pont Alexandre III (7^e) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

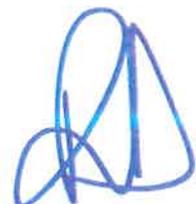
Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-081

OBJET : Subventions de fonctionnement (28 000 euros) et signature de deux conventions œuvrant pour la sensibilisation et le réemploi. **2025 DPE 37**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DPE 37** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DPE 37** relative à des subventions de fonctionnement (28 000 euros) et à la signature de deux conventions œuvrant pour la sensibilisation et le réemploi est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-082

OBJET : Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris. **2025 DPE 39**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DPE 39** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DPE 39** relative à l'approbation de la révision du zonage pluvial de Paris est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-083

OBJET : Parc de stationnement Bercy Seine (12^e). Avenant n° 10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar. **2025 DVD 29**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DVD 29** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DVD 29** relative au parc de stationnement Bercy Seine (12^e) et plus particulièrement à l'avenant n° 10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-084

OBJET : Subventions et conventions avec les associations « Boites à Vélo », « Wimoov » et la « FNAUT ». **2025 DVD 57**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DVD 57** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DVD 57** relative à des subventions et conventions avec les associations « Boites à Vélo », « Wimoov » et la « FNAUT » est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-085

OBJET : Parc de stationnement Sèvres Babylone (7^e). Avenant n° 2 de prolongation à la convention de concession. **2025 DVD 79**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DVD 79** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DVD 79** relative au parc de stationnement Sèvres Babylone (7^e) et à l'avenant n° 2 de prolongation à la convention de concession est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MA07-25-086

OBJET : Stationnement de surface. Économie Sociale et Solidaire. **2025 DVD 98**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du vendredi 26 septembre 2025 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2025 DVD 98** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DVD 98** relative au stationnement de surface et plus particulièrement à l'Économie Sociale et Solidaire est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 4 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

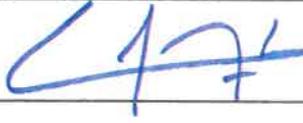
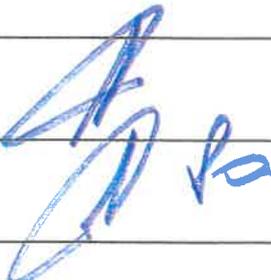
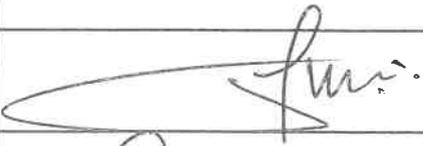
Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

Conseil d'Arrondissement
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

FEUILLE DE PRÉSENCE

Mme Nicole BARTHÉLEMY	
M. René-François BERNARD	
M. Philippe de BRAQUILANGES	
Mme Marguerite CHEVREUL	
Mme Rachida DATI	
Mme Emmanuelle DAUVERGNE	
M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO	
Mme Édith GALLOIS	
Mme Josiane GAUDE	
M. Jean LAUSSUCQ	
Mme Anne-Claire LEBELT	
M. Olivier LE QUÉRÉ	
Mme Esmeralda MONPLAISIR	
M. Christophe POISSON	

R9

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

CERTIFICAT

Le Maire du 7^e arrondissement,

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT,

Les délibérations adoptées par le Conseil d'Arrondissement lors de sa séance du 26 septembre 2025 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le **29 SEP. 2025** pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le **29 SEP. 2025**

Rachida DATI

